

## Convention d'objectifs entre la MJC de Bernay et le C.I.A.S de l'Intercom Bernay Terres de Normandie

### Année 2018

#### ENTRE

**Monsieur Luc DERUE,**  
**Président de la Maison des Jeunes et de la Culture de Bernay**  
Place de la République - BP 141  
27301 Bernay Cedex  
Tél: 02.32.43.00.89  
E-mail: [mjc.bernay@orange.fr](mailto:mjc.bernay@orange.fr)

**Et**

**Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN,**  
**Président du C.I.A.S. de l'Intercom Bernay Terres de Normandie**  
299, rue des Hauts des Granges – 27300 Bernay  
Tél. : 02 32 45 47 85

#### IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

##### **Article 1 : Objet de la convention pluriannuelle**

Cette convention d'objectifs a pour objet de régir le partenariat entre la MJC de Bernay et le C.I.A.S. de l'Intercom Bernay Terres de Normandie. Elle porte sur la réalisation d'activités d'éducation, de sensibilisation et d'animation par l'Antenne Nature de la MJC de Bernay dans le cadre de l'Espace de Vie Sociale (EVS) du Centre de Culture, de Ressources, d'Initiatives et de Loisirs (CCRIL).

Cette convention s'inscrit dans le projet de l'Espace de Vie Sociale, situé au CCRIL à la Trinité de Réville.

L'un des pôles de l'EVS est l'Education à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD). La particularité de ce dernier est sa transversalité en lien avec les 4 axes du projet EVS.

Ces 4 axes sont :

- Le pouvoir d'agir : favoriser la prise d'initiatives des acteurs du territoire,
- Associons-nous ! : fédérer la vie associative,
- Accueil.com : permettre l'accueil de tous les habitants,
- Part'Agés : soutenir et accompagner la fonction parentale.

## **Article 2 : Objectif du partenariat**

Ce partenariat a pour objectif de répondre à la volonté du CIAS de développer des actions liées à l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) avec un souci de développement local et d'animation globale s'adressant à l'ensemble de la population du territoire.

Quatre objectifs majeurs sont visés à travers la présente convention :

- Animer le pôle de ressources EEDD de l'EVS sur le temps scolaire (Classes nature et Développement Durable) et sur le temps libre (Accueil de loisirs, Club CPN ...).
- Promouvoir auprès de la population locale et extérieure au territoire des pratiques respectueuses de l'environnement et participant aux démarches de développement durable.
- Participer activement à la gestion des actions d'aménagement et d'animation de la zone humide du CCRIL.
- Participer au développement du territoire par l'aménagement et l'animation d'espaces de biodiversité (sentiers natures, hôtels à insectes, jachère fleurie...) sur le site du CCRIL.

## **Article 3 : La durée**

La présente convention est conclue pour une durée de 1 an soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018.

La MJC de Bernay s'engage à mettre en place, au titre de cette période, un programme d'actions d'animations d'Education à l'Environnement pour un Développement Durable (EEDD) sur le site de l'EVS et sur son territoire d'intervention.

Pour sa part, le C.I.A.S. s'engage, sous réserve du vote annuel des crédits nécessaires à son budget, à soutenir financièrement la réalisation de ce programme. A ce titre, la collectivité inscrira au budget un montant de 24.000 € pour 2018.

## **Article 4 : Engagements du programme annuel**

En début d'année civile, la MJC fournira une annexe ayant pour objet de compléter et préciser le programme d'actions d'animations d'Education à l'Environnement pour un Développement Durable, un calendrier prévisionnel d'animations présentant les lieux et les thèmes ainsi qu'un budget annuel des différentes actions proposées par la MJC.

La MJC recherchera des financements complémentaires et prendra à sa charge une partie des journées d'animation, sous réserve du renouvellement des crédits affectés au programme d'éducation à l'environnement par la Région Normandie (convention du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 31 décembre 2018).

## **Article 5 : Modalités de règlement des actions**

Le paiement des actions s'effectuera de la manière suivante :

Une facture par action sera envoyée au C.I.A.S. de l'Intercom Bernay Terres de Normandie au regard du programme d'actions annuel, un tiers du coût de celle-ci sera payé avant le début de l'action,

Une seconde facture correspondant au solde de l'action sera payée après constat du service réalisé et cela dans un délai maximum d'un mois après réception de la facture.

## **Article 6 : Communication**

Le C.I.A.S. s'engage à valoriser le concours de la MJC, notamment par des opérations de communication externe ayant trait au programme d'actions :

- En intégrant de façon lisible et apparente le logo type de la MJC
- En mentionnant, lors de toutes opérations, la participation de la MJC (inauguration, presse, courrier aux habitants...).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200003770-20171129-17D101\_Conv-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2018

Par ailleurs, Le C.I.A.S. autorise la MJC à citer le programme d'actions dans sa communication interne et externe.

### **Article 7 : Mise à disposition de locaux**

Afin de mener le programme d'actions d'animations d'Education à l'Environnement pour un Développement Durable, le C.I.A.S. mettra à disposition, au sein de l'EVS du CCRIL, des locaux pour l'Antenne Nature :

- Un bureau
- Une salle de rangement et de préparation.

La réservation des salles devra être faite auprès de l'agent d'accueil – secrétariat de l'EVS.

Cette mise à disposition concernera les actions prévues dans les annexes et sera effectuée à titre gracieux, les dépenses afférentes au fonctionnement et à la maintenance des locaux étant prises en charge par le C.I.A.S.

L'antenne Nature fournira le matériel et la documentation spécifique à la mise en place des animations.

### **Article 8 : Evaluation**

Un comité de pilotage sera créé à cet effet et se composera, a minima :

- ✓ Du Président du C.I.A.S.
- ✓ Du Vice-Président du C.I.A.S.
- ✓ Du Vice-Président en charge de l'environnement, du développement durable et du plan climat énergie de l'Intercom Bernay Terres de Normandie
- ✓ Du Directeur de la MJC de Bernay
- ✓ De l'administrateur élu, référent du Pôle Animation de la Vie Sociale
- ✓ De l'administrateur représentant la société civile, binôme du référent du Pôle Animation de la Vie Sociale
- ✓ De la Directrice du C.I.A.S.
- ✓ De la Directrice du Pôle Animation de la Vie Sociale du C.I.A.S.
- ✓ De la Directrice du Pôle Environnement de l'Intercom Bernay Terres de Normandie
- ✓ De l'animateur de la MJC de Bernay
- ✓ D'un agent du service communication de l'Intercom Bernay Terres de Normandie

Le C.I.A.S. et la MJC se laissent la possibilité d'inviter d'autres personnes selon les thématiques abordées.

Le Comité de pilotage se réunira trimestriellement (à titre indicatif) pour la préparation, le suivi et l'évaluation des actions programmées.

Un bilan annuel (qualitatif, quantitatif et financier) sera transmis au C.I.A.S. de l'Intercom Bernay Terres de Normandie et présenté à la Commission du Pôle Animation de la Vie Sociale du C.I.A.S., au plus tard deux mois après la réalisation des dernières actions de l'année.

### **Article 9 : Annulation de la convention**

La présente convention se trouverait suspendue ou annulée de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte dans tous les cas reconnus de force majeure par la loi et la jurisprudence ou en cas de non respect des obligations notifiées dans la convention.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200003770-20171129-17D101\_Conv-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2018

## **Article 10 : Compétence juridique**

En cas de litige sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du Tribunal de Rouen, mais seulement après l'épuisement des voies amiables.

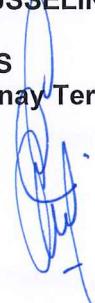
Pour le CIAS de l'Intercom Bernay  
Terres de Normandie

Pour accord,

Fait à Beaumont le Roger,  
le 29 novembre 2017

**Jean-Claude ROUSSELIN,**

**Président du CIAS  
de l'Intercom Bernay Terres de Normandie**



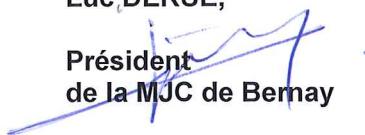
Pour la MJC de Bernay

Pour accord,

Fait à Bernay, le 15/01/2018

**Luc DERUE,**

**Président  
de la MJC de Bernay**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200003770-20171129-17D101\_Conv-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2018

# **Annexe 1**

## **à la convention d'objectifs entre la MJC de Bernay et le CIAS de l'Intercom Bernay Terres de Normandie.**

### **- Année 2018 -**

Cette annexe a pour objet de compléter et de préciser la convention 2018 portant sur la programmation annuelle. Le règlement des actions sera versé sous forme de prestations de service fait, **le coût total s'élève à 24 000 euros sur un budget total de 30 008 euros soit 80% du budget annuel.**

#### **1. Animation du Club CPN en Accueil de Loisirs**

- Vacances d'Hiver : 1 semaine de 5 jours - du 05/02 au 09/02 **Coût forfaitaire 1 750€**
- Vacances de la Toussaint : 1 semaine de 5 jours - du 22 au 26/10 **Coût forfaitaire 1 750€**

Pour la participation aux stages du club nature, il est convenu que les familles puissent payer le coût de l'animation auprès de l'Accueil de Loisirs, situé au CCRIL.

Le nombre maximum d'enfants accueillis par atelier et/ou sortie est fixé à 12 participants.

#### **2. Animations du Point d'Accueil Jeunes (PAJ)**

Intervention auprès des Accueils de Loisirs lors de leur séjour estival sur le PAJ.

*Projet Moyen-Age sur 2 semaines – du 24/07 au 04/08 et semaines thématiques sur 2, 3, 4 ou 5 jours sur le mois de juillet.*

**Coût forfaitaire : 5 250 €**

#### **3. Programme pédagogique, animations scolaires et tout public sur les milieux naturels**

Elaboration d'un programme pédagogique en collaboration avec le Pôle AVS du CIAS et la direction du service environnement de l'Intercom.

Organisation et animation de sorties pédagogiques

**Coût forfaitaire : 6 300 €**

#### **4. Animations familles**

Des expositions, conférences, journées d'animation nature ... seront proposées trimestriellement par l'Antenne Nature auprès de l'EVS du CCRIL

*Ateliers culinaire, stages pêche, ciné gouter, animations participatives sur les week-end...*

**Coût forfaitaire : 5 100 €**

#### **5. Evènement sur le développement durable et la nature autour du CCRIL**

Organisation, communication d'évènements et de sorties nature sur le territoire.

*Fête Normande, Sorties chouette, chauve-souris, grenouille..., Festival du Film Génération durable...*

**Coût forfaitaire : 3 850 €**

Pour le C.I.A.S. de l'Intercom Bernay  
Terres de Normandie  
Pour accord,  
Fait à Beaumont le Roger, le 29/11/2017

**Jean-Claude ROUSSELIN,**

**Président du CIAS  
de l'Intercom Bernay Terres de Normandie**

Pour l'Antenne Nature de la MJC  
de Bernay  
Pour accord,  
Fait à Bernay, le *15/01/2018*

**Luc DERUE,**

**Président de la MJC  
de Bernay**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200003770-20171129-17D101\_Conv-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2018